

VERS L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

# DES EAUX PURES

Cette brochure vise à faciliter la compréhension de quelques-uns des problèmes qui accablent l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent, particulièrement la pollution par les produits toxiques. On y décrit aussi les moyens mis en oeuvre, notamment par le gouvernement du Canada, pour dépolluer et assainir cet écosystème.

Nous traitons surtout des Grands Lacs, mais il ne faut pas oublier que lacs et rivières sont intimement liés; ils constituent un écosystème où l'air, l'eau, la faune, les êtres humains et aussi la pollution circulent librement.

Cette publication fait largement état des travaux du gouvernement du Canada, mais aussi des autres gouvernements de notre pays ainsi que de ceux des États-Unis. Les lecteurs sont invités à communiquer avec les organismes gouvernementaux, canadiens et autres, les entreprises et les corps intermédiaires pour obtenir plus de renseignements.

On trouvera à la fin de la brochure une liste d'adresses utiles.



TD  
223.3  
C4414

98435

INTÉRIEUR

<p><b>LES MESURES DE DÉPOLLUTION ADOPTÉES À CE JOUR</b></p> <p>.....6</p>	<p><b>LES MESURES À PRENDRE POUR L'AVENIR</b></p> <p>.....16</p>	<p><b>RESTAURER ET PROTÉGER</b> ce que vous pouvez faire pour sauver l'écosystème</p> <p>.....18</p>	<p><b>À QUI S'ADRESSER POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE</b></p> <p>.....19</p>
---	--	--	---

## LES GRANDS LACS ET LE SAINT-LAURENT, UN ÉCOSYSTÈME ÉPROUVÉ

*« ... de rétablir et de  
conserver l'intégrité  
chimique, physique et  
biologique des eaux de  
l'écosystème du bassin  
des Grands Lacs. »*

— Accord de 1978 relatif à la qualité  
de l'eau dans les Grands Lacs.

LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT constitue l'un des plus grands réseaux d'eaux douces au monde.

Les lacs sont si vastes que les premiers explorateurs les qualifiaient de « mers douces ». Ils contiennent près du cinquième des eaux douces de surface du globe.

De leur source au milieu du continent jusqu'à l'océan Atlantique, ces eaux franchissent jusqu'à 3 800 kilomètres au cours d'un voyage qui peut durer près de deux siècles. Chemin faisant, elles façonnent la vie et l'avenir de huit millions de Canadiens et de Canadiennes.

Comme nous faisons tous partie de l'écosystème, nous sommes tous du voyage. Nous tirons l'eau des lacs pour la boire, pour faire cuire nos aliments et pour nous laver, avant de l'y retourner par l'entremise des égouts et des stations d'épuration. L'eau nous rejoint aussi par d'autres voies. Elle s'évapore avant de pleuvoir sur nos forêts et nos cultures; elle humidifie l'air que nous respirons.

Or, des années de croissance sauvage ont pollué cet écosystème vital.

Le lac Érié est aujourd'hui un exemple de réussite. Pourtant, au cours des années 1960 et 1970, d'aucuns prévoyaient sa mort pour cause de pollution. En fait, le lac était plutôt victime d'un débordement de vie : la pollution par le phosphore provenant des eaux d'égout, des détergents et des engrais au phosphate stimulait la croissance des algues vertes. Or, en se décomposant, ces algues accaparent l'oxygène de l'eau, étouffant d'autres formes de vie, y compris certains poissons.

Des efforts concertés du Canada et des États-Unis en vue de réduire les apports de phosphore grâce à l'amélioration du traitement des eaux

usées et à l'interdiction des phosphates dans les détergents à lessive ont permis de renverser la situation. Aujourd'hui, le lac Érié est le théâtre de pêches sportives et commerciales florissantes.

À l'heure actuelle, la pollution chimique des Grands Lacs est la cause première de graves anomalies dans la reproduction de la faune, particulièrement des oiseaux piscivores, tels que les aigles, les goélands et les cormorans. Au cours d'une série de missions de sauvetage échelonnées sur les trente dernières années, nous nous sommes attaqués tour à tour à divers types de pollution, en construisant et en améliorant les installations de traitement des eaux usées, et aussi en interdisant ou limitant l'utilisation de nombreux produits chimiques toxiques. Mais la guerre à la pollution n'est pas gagnée pour autant. Certains poissons demeurent impropres à la consommation tandis que certains animaux sont toujours affligés de malformations congénitales ou de troubles de reproduction.

Les Grands Lacs demeurent victimes de pollution chimique. Les industries y contribuent certes, mais aussi nos propres foyers. Beaucoup de gens déversent des contenants de produits chimiques ou lavent des pinceaux dans leur évier. Nous épandons des produits chimiques sur nos pelouses et nos jardins; leurs résidus se retrouvent dans des ruisseaux et des égouts pluviaux qui aboutissent dans les lacs.

Si nous entendons dépolluer les Grands Lacs et assainir l'écosystème, il nous faudra adopter des modes de vie et des pratiques commerciales qui favorisent simultanément la santé de l'environnement et de l'économie. C'est ce mode de vie que de plus en plus de gens qualifient de « développement durable ». ■

# LES SOURCES DE POLLUTION ET LA SANTÉ DE L'ÉCOSYSTÈME

LA POLLUTION DE L'EAU PEUT PROVENIR de nombreuses sources inattendues, notamment de la pollution atmosphérique à grande distance causée par les cheminées et les incinérateurs industriels, et des pesticides acheminés par les vents d'un bout à l'autre du continent. Environnement Canada estime que plusieurs tonnes de polluants aéroportés pleuvent sur le bassin des Grands Lacs chaque année.

Le ruissellement introduit d'importantes quantités de produits chimiques dangereux dans les lacs. Ces produits proviennent de systèmes d'égouts mal conçus ou mal entretenus, des automobiles, des animaux domestiques, des exploitations agricoles et de sols contaminés par un entreposage irrégulier de produits dangereux.

Le déversement de tonnes de matières dangereuses dans les Grands Lacs contribue aussi à leur pollution. En 1988, le Centre d'intervention en cas de déversement du gouvernement de l'Ontario rapportait plus de 300 déversements de pétrole, de produits chimiques, de déchets et d'autres contaminants dans les Grands Lacs et leurs affluents. La garde côtière américaine a signalé une moyenne de plus de 500 déversements par année du côté américain des lacs au cours des années 1980.

## LES CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ DE L'ÉCOSYSTÈME, NOTAMMENT DES ÊTRES HUMAINS

Les scientifiques ont établi des rapports entre plusieurs des produits chimiques observés dans l'écosystème et certains problèmes de reproduction et de croissance de la faune.

Les gens croient souvent que le cancer est la plus grande menace que représentent les produits chimiques toxiques. Or, les spécialistes des Grands

Lacs déclarent que les produits chimiques sont plus néfastes encore pour le système nerveux, la fécondité, la croissance des jeunes et l'immunité à la maladie.

Les études révèlent que seize espèces du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont connu des problèmes de reproduction ou un déclin de leur population depuis les années 1950. Il s'agit de dix espèces d'oiseaux piscivores, du béluga, du vison et de la loutre, du touladi, du doré noir et de la chélydre serpentine (une tortue). Dans chacun de ces cas, on a constaté des niveaux élevés d'au moins un produit chimique chez ces animaux, dans leurs oeufs ou chez leur progéniture.

Au cours des dernières décennies, les goélands argentés et les cormorans à aigrettes se sont rangés parmi les oiseaux les plus contaminés de la planète. Ces deux espèces, plus particulièrement les cormorans, ont connu de graves anomalies de reproduction; on a aussi observé des malformations chez certains oisillons. Les lois adoptées au cours des années 1960 et 1970 ont entraîné une baisse des concentrations de la plupart des polluants ces dernières années, ce qui a donné lieu à un regain des populations d'oiseaux piscivores. On observe toujours des malformations chez certains oisillons des zones fortement polluées de la baie Saginaw, dans le lac Huron, et de la baie Green, dans le lac Michigan.

Certaines espèces, telles que le vison, qui fréquentent les rives du lac Ontario, et le touladi des lacs Ontario et Michigan semblent éprouver des difficultés à se reproduire dans leur habitat naturel. Les études donnent à croire que ce problème est lié à la présence de BPC dans leur environnement.

Les tortues de certaines régions des Grands Lacs inférieurs et du Saint-Laurent ont accumulé dans leurs tissus des BPC et des produits chimiques apparentés; on observe chez elles un

## MODIFIER L'ÉCOSYSTÈME

- L'écosystème n'a pas souffert que de la pollution, mais aussi des modifications apportées à la structure physique des lacs et de l'introduction d'espèces exotiques.
- Beaucoup des marais situés à l'embouchure des rivières ont été assainis pour faire place à des ports et à des marinas; ces travaux ont entraîné l'élimination des aires de reproduction et de l'habitat de poissons, d'oiseaux et de nombreux animaux.
- Durant les années 1930 et 1940, la lamproie de mer, qui ressemble à une anguille, s'est attaquée au touladi, au corégone, au cyprin, au cisco et à la lotte des Grands Lacs. La lutte chimique a permis de contenir la lamproie, mais non de l'éliminer. Les mesures de lutte ont à ce jour coûté plus de 100 millions de dollars, et l'addition ne cesse de grimper.
- La dreissena polymorphe (un type de moule), qui recouvre des surfaces dures tels les rochers et les tuyaux, a été observée pour la première fois dans le lac St. Clair en 1987; elle a eu tôt fait d'envahir tous les Grands Lacs. Ce mollusque rayé se répandra probablement dans les autres Grands Lacs pour ensuite être transporté accidentellement vers les eaux intérieures. Cette petite moule, de la grosseur de l'ongle du pouce, a probablement fait le voyage jusqu'aux lacs dans l'eau de lest qu'un navire de charge a prise en Europe et vidangée ici. Ces moules ont déjà bouché des conduites d'amenée d'eau dans le lac Érié; elles menacent d'étouffer les frayères de poissons et concurrencent les autres habitants des lacs pour la consommation d'algues flottantes.
- D'autres espèces de poissons ont été introduites dans les lacs, telles que le gaspéreau et diverses espèces de saumon; ces poissons privent les espèces indigènes de nourriture et d'habitats.

## LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

La Commission mixte internationale (CMI), un organisme composé de six membres nommés par le premier ministre du Canada et le président des États-Unis pour conseiller les deux pays sur les questions relatives aux eaux limitrophes, fait périodiquement rapport sur l'état des lacs.

La Commission a repéré 362 polluants qui ont été signalés à un moment ou l'autre dans l'eau, les sédiments, les poissons, les animaux et la sauvagine – 32 métaux, 68 pesticides et 262 produits chimiques organiques, y compris des substances et des déchets industriels. Onze de ces 362 produits ont été désignés par la CMI polluants « critiques » ou prioritaires en raison de leur persistance dans l'environnement et de leur possibilité de s'accumuler dans les poissons, de nuire aux poissons et à la faune, ou de menacer la santé humaine.

La CMI a désigné 42 secteurs préoccupants qui feront l'objet d'une attention et d'un assainissement particuliers. Dix-sept de ces secteurs se trouvent en Ontario, dont cinq dans les rivières frontalières interlacustres dont nous partageons l'utilisation avec les États-Unis.

grand nombre d'embryons morts ou infirmes. Le petit béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, qui figurait déjà sur la liste des espèces menacées en raison de la surchasse des années passées, semble en voie de disparaître. Or, le corps de ces bélugas contient certains des niveaux de pollution les plus élevés de tous les animaux du continent.

Les études des tissus humains ont révélé que bon nombre des produits chimiques toxiques observés dans l'écosystème se retrouvent dans nos propres corps. Toutefois, les échantillons humains prélevés à ce jour ont permis de conclure que les tissus des habitants du bassin des Grands Lacs ne renferment pas plus de polluants que ceux des habitants des autres régions industrialisées de l'Amérique du Nord. L'on prévoit approfondir les études pour préciser les effets des contaminants chimiques dans nos corps.

On connaît au moins un groupe de personnes que les niveaux de pollution anormalement élevés ont affectées. Ces personnes consommaient régulièrement des poissons pêchés dans le lac

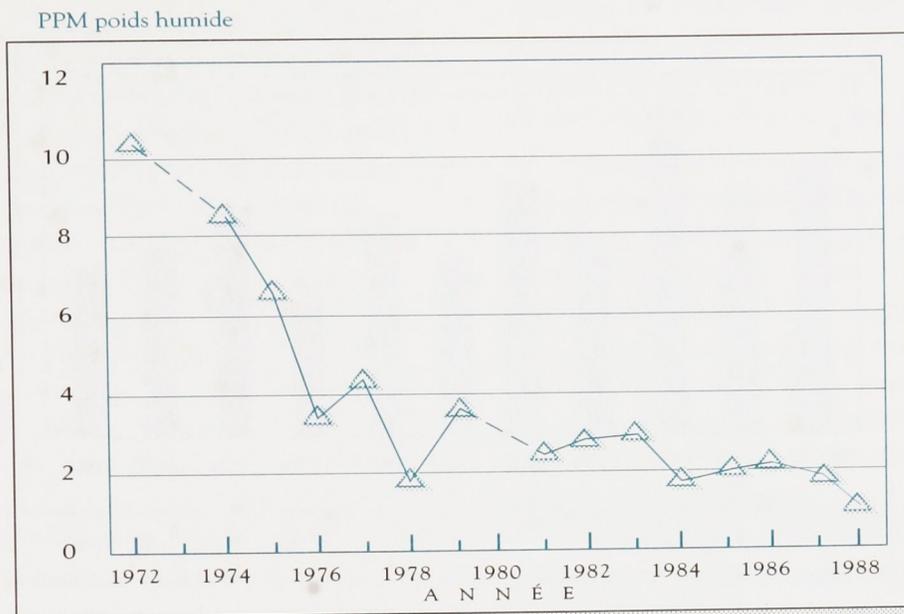
Michigan. Les enfants des mères qui consommaient en moyenne 6,7 kilogrammes (15 livres) de poissons contaminés par année provenant du lac Michigan avaient un poids à la naissance inférieur à la moyenne. À l'âge de quatre ans, ces enfants avaient moins de mémoire que les enfants normaux, si l'on en croit les tests psychologiques.

Cette recherche semble confirmer les observations réalisées sur la faune selon lesquelles il existerait un lien entre certains contaminants présents dans l'environnement et certains problèmes de santé.

Les risques engendrés par la pollution de la chaîne alimentaire des Grands Lacs sont bien connus. Depuis vingt ans déjà, la contamination au mercure et aux produits chimiques tels les BPC, le mirex et les dioxines a entraîné des fermetures périodiques de certaines pêches commerciales ou incité les pouvoirs publics à contre-indiquer la consommation de poissons gibiers pêchés dans l'un ou l'autre des Grands Lacs, dans le lac St. Clair et dans les rivières interlacustres. Au cours des



## BPC – Lac Ontario, rivière Credit



Concentration de BPC dans les tissus maigres du muscle dorsal du saumon coho capturé dans la rivière Credit (lac Ontario). SOURCE : Ministère de l'Environnement de l'Ontario et ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 1987 (données inédites).

dernières années, le nombre de contre-indications a chuté dans certaines régions, mais les spécialistes de la santé recommandent de respecter les lignes directrices pour la consommation de poissons gibiers publiées par les gouvernements. Les poissons vendus dans le commerce doivent satisfaire aux normes d'hygiène de l'État avant d'être mis en vente.

Au fil des ans, un débat animé a fait rage au sujet de la sécurité de l'eau potable provenant de diverses parties des lacs. Les études révèlent que l'eau potable traitée provenant des lacs répond aux normes sur les contaminants. Mais le fait que l'eau puisse contenir des douzaines de produits chimiques et de métaux a suscité de nombreuses inquiétudes chez les citoyens et alimenté un débat sur les moyens de réduire leur niveau.

Bien qu'on ne dispose toujours pas d'études concluantes sur les effets des produits toxiques des lacs sur la santé des êtres humains, les plus grands

spécialistes nous avertissent sans équivoque de l'urgence de procéder à un meilleur assainissement afin de réduire les risques.

En 1989, le Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs déclarait, dans son rapport à la Commission mixte internationale, qu'il est raisonnable de présumer que l'exposition aux produits chimiques toxiques nuit à la santé de l'être humain. À son avis, ces produits ne menacent peut-être aucune vie directement mais ils pourraient avoir d'importants effets sur la santé de nos enfants. Les commissaires de la CMI ont abondé dans le même sens en 1990 lorsqu'ils ont déclaré que des concentrations, même faibles, de produits chimiques toxiques dans l'écosystème des Grands Lacs peuvent menacer la santé des enfants. Ils ont recommandé l'adoption des mesures qui s'imposent pour éliminer le déversement de substances toxiques dans les Grands Lacs. ■

## ONZE POLLUANTS CRITIQUES DES GRANDS LACS

— Tiré de la liste du Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs de la Commission mixte internationale.

- BPC (produits chimiques industriels utilisés dans le matériel électrique et hydraulique)
- DDT et ses métabolites (pesticide)
- dieldrine (pesticide)
- toxaphène (pesticide)
- dioxine (2,3,7,8-TCDD) (sous-produit de la combustion)
- furane (2,3,7,8-TCDF) (sous-produit de la combustion)
- mirex (pesticide, produit chimique industriel)
- mercure (métal industriel)
- benzo (a) pyrène (B(a)P) (sous-produit de la combustion)
- hexachlorobenzène (pesticide et sous-produit de la combustion)
- plomb alkylé (additif de l'essence)

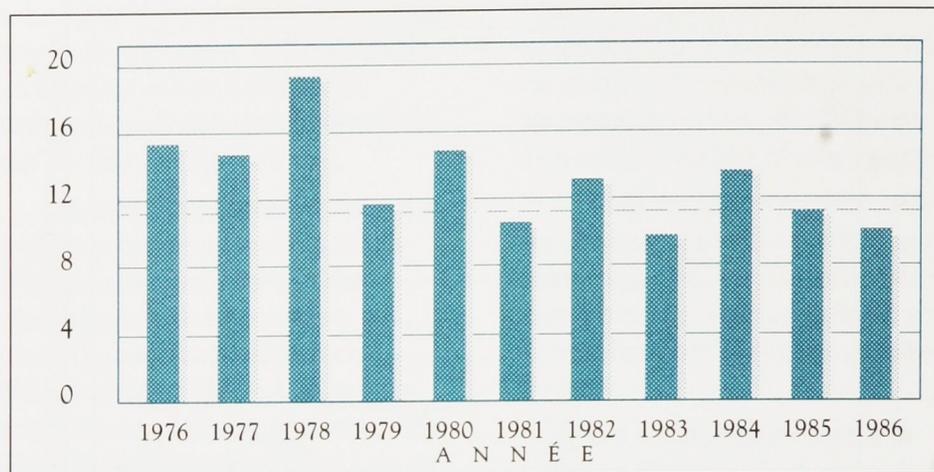
# LES MESURES DE DÉPOLLUTION ADOPTÉES À CE JOUR

« ...les eaux définies au présent traité comme eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté. »

— Traité de 1909 sur les eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis.

## Lac Érié – Apport total de phosphore

En milliers de tonnes



L'apport cible pour le lac Érié est de 11 000 tonnes par année. Les apports annuels sont fondés sur des estimations du total des apports de phosphore provenant de l'atmosphère, des industries, des municipalités et des affluents.

SOURCE : Conseil de la qualité de l'eau des Grand Lacs. Rapport sur la qualité de l'eau des Grand Lacs, 1987.

LES PROBLÈMES DE POLLUTION NE DATENT pas d'hier; en fait, ils étaient assez graves pour avoir fait l'objet d'un traité il y a de cela plus de 80 ans. Le traité prévoyait déjà ce que l'on sait aujourd'hui, c'est-à-dire que la pollution ne respecte aucune frontière. Depuis lors, le Canada et les États-Unis ont conclu une série d'ententes en vue d'assainir les Grands Lacs.

La première entente d'importance, soit l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, portait avant tout sur le contrôle du phosphore et des eaux usées pour enrayer l'eutrophisation ou le « vieillissement » des lacs Érié et Ontario.

À la lumière d'études conjointes réalisées à la fin des années 1960, le Canada et les États-Unis ont convenu de réduire les divers apports de phosphore sur des périodes de cinq années. Les deux pays ont consacré ensemble 13 millions de dollars à ce programme au cours des vingt dernières années, en plus de construire de nouvelles installations

d'épuration des eaux usées et d'améliorer les installations existantes : ces mesures ont permis aux parties d'atteindre leurs objectifs. Les experts confirment maintenant que les lacs Érié et Ontario ne souffrent plus d'une surcharge de phosphore.

En 1978, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a fait l'objet d'une révision en vue de lutter contre la contamination des lacs par des produits chimiques toxiques rémanents. L'accord remanié demandait que la protection de l'écosystème du bassin des Grands Lacs vise désormais une amélioration de la qualité de l'eau qui tienne compte de l'air, des terres et de tous les êtres vivants de la région des Grands Lacs. Reconnaisant la nature insidieuse de la contamination par des produits toxiques, les parties ont adopté le principe de rejet nul et d'élimination quasi complète pour stopper la pollution par les substances toxiques rémanentes, et ce malgré l'incertitude de la science à l'égard de la mesure des concentrations infimes

et des effets à long terme de ces substances sur l'environnement et la santé humaine.

Les activités de recherche, de surveillance et de contrôle prévues dans l'accord de 1978 reconnaissent l'ampleur de la pollution due aux produits chimiques toxiques ainsi que la multitude des sources de pollution, d'où le besoin d'une lutte globale contre toutes les sources d'une telle pollution. Depuis quelques années, les groupes environnementaux, les organismes universitaires et le gouvernement ont examiné de près l'accord de 1978. Les conclusions de ces études ont fait l'objet d'un protocole détaillé incorporé à l'accord.

Les révisions de 1987 comprennent de nouvelles annexes portant sur la pollution due aux substances toxiques aéroportées, aux sédiments contaminés et aux eaux souterraines contaminées ainsi qu'à la pollution causée par les effluents urbains et agricoles. Le protocole prévoit l'élaboration de plans d'action

correctrice en vue de la dépollution de 42 lieux gravement atteints des Grands Lacs. De plus, les parties ont convenu de se fixer des objectifs pour garantir l'assainissement de l'ensemble de l'écosystème du bassin et non seulement des eaux des lacs.

On a conclu d'autres ententes ponctuelles, telles que la Déclaration d'intention de 1987 sur la pollution de la rivière Niagara. Cette déclaration engageait le Canada, les États-Unis, l'Ontario et l'État de New York à réduire de 50 %, au plus tard en 1996, les apports de substances toxiques persistantes provenant des égouts et des décharges.

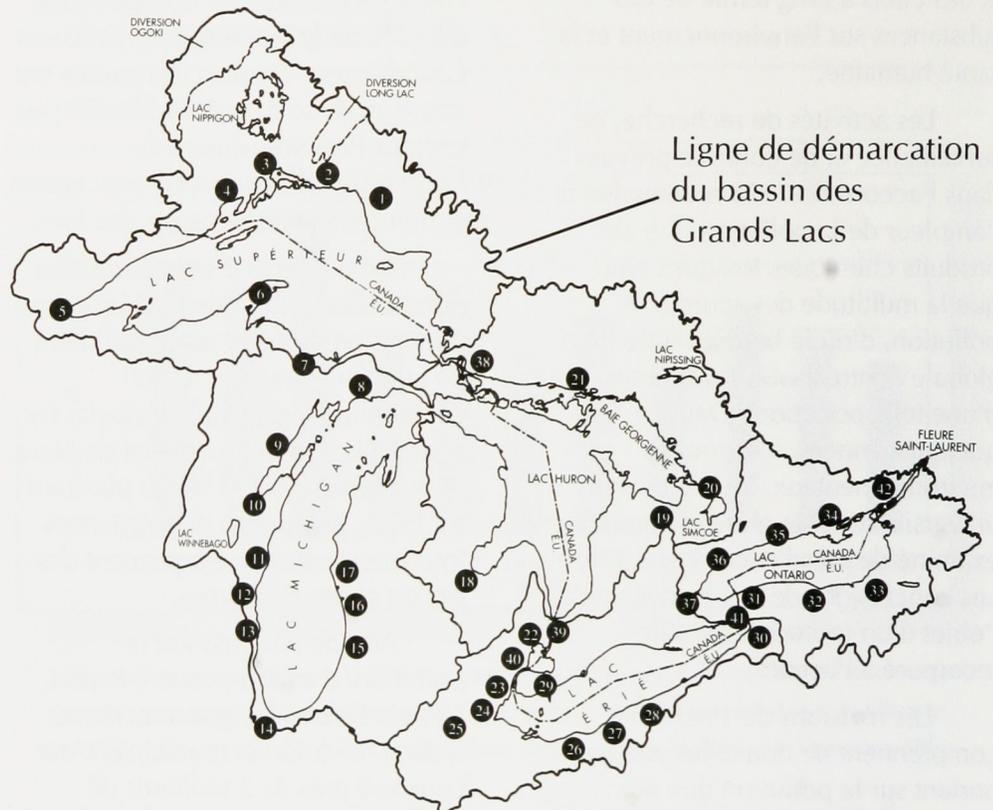
Afin de lutter contre la pollution, il a fallu y mettre le prix. Depuis 20 ans, les gouvernements fédéral, ontarien et municipaux ont consacré près de 3 milliards de dollars à la mise en place d'installations de traitement des eaux usées. Selon certains experts, le chiffre atteint 6 milliards de dollars si l'on tient compte des dépenses des gouvernements locaux. ■



*« Les modifications de 1978 à l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs ont comme objectif la restauration de l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Des mesures de réaction – les règlements sur les rejets de sources existantes et les efforts concertés pour nettoyer les dépotoirs de déchets dangereux – sont au coeur de la poursuite de cet objectif. Toutefois, à longue échéance, de telles mesures sont insuffisantes. Le Conseil consultatif scientifique, dans son rapport de 1987, soulignait l'importance de stratégies d'anticipation, de prévention et d'adaptation pour garantir la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Le Conseil a désigné le développement durable comme objectif souhaitable vers lequel devrait tendre les stratégies d'anticipation et de prévention. »*

— Rapport de 1989 du Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs à la Commission mixte internationale.

# LES GRANDS LACS, SECTEURS PRÉOCCUPANTS



## LAC SUPÉRIEUR

- (1) Havre Peninsula
- (2) Baie Jackfish
- (3) Baie Nipigon
- (4) Baie Thunder
- (5) Rivière Saint-Louis
- (6) Lac Torch
- (7) Lac Deer, ruisseau Carp et rivière Carp

## LAC ÉRIÉ

- (22) Rivière Clinton
- (23) Rivière Rouge
- (24) Rivière Raisin
- (25) Rivière Maumee
- (26) Rivière Black
- (27) Rivière Cuyahoga
- (28) Rivière Ashtabula
- (29) Havre Wheatley

## LAC MICHIGAN

- (8) Rivière Manistique
- (9) Rivière Menominee
- (10) Rivière Fox et sud de la baie Green
- (11) Havre Sheboygan
- (12) Estuaire Milwaukee
- (13) Havre Waukegan
- (14) Rivière du Grand Calumet et canal Indiana Harbor
- (15) Rivière Kalamazoo
- (16) Lac Muskegon
- (17) Lac White

## LAC ONTARIO

- (30) Rivière Buffalo
- (31) Ruisseau Eighteen Mile
- (32) Baie de Rochester
- (33) Rivière Oswego
- (34) Baie de Quinte
- (35) Port Hope
- (36) Secteur riverain de Toronto
- (37) Port de Hamilton

## LAC HURON

- (18) Rivière Saginaw et baie Saginaw
- (19) Port de Collingwood
- (20) De la Baie Penetang à la baie Sturgeon
- (21) Embouchure de la rivière Spanish

## CANAUX INTERLACUSTRES

- (38) Rivière St. Marys
- (39) Rivière St. Clair
- (40) Rivière Détroit
- (41) Rivière Niagara
- (42) Fleuve Saint-Laurent

## LES PLANS D'ACTION CORRECTRICE

En 1985, le Canada et l'Ontario ont convenu d'une nouvelle façon de restaurer les lieux gravement pollués de la région des Grands Lacs grâce à l'élaboration de plans d'action correctrice pour chacun des lieux. L'on compte 17 PAC au Canada, dont 12 visent l'Ontario seulement et 5 portent sur les rivières interlacustres et sont gérés conjointement avec les États-Unis. Les PAC réunissent les gouvernements, les entreprises, les groupes environnementaux et les particuliers afin d'en arriver à un accord sur la façon d'assainir les secteurs pollués de la région en cause. L'objectif est d'encourager la population à se pencher sur les problèmes et à trouver des solutions inspirées de ses attentes à l'égard de l'eau.

- Les PAC sont chapeautés par des équipes d'experts techniques du gouvernement, qui sont en mesure d'expliquer les problèmes de pollution, leurs conséquences pour la santé et les diverses options de dépollution.
- Des comités consultatifs publics réunissant les divers intervenants conseillent ces équipes. Près de 400 Canadiens et Canadiennes participent à ces comités et environ 6 000 personnes sont tenues au courant du déroulement des PAC.
- Dans certaines régions, la pollution chevauche les frontières. Le gouvernement du Canada ainsi que ceux des provinces et des États riverains collaborent à l'élaboration de plans de dépollution, de concert avec les gens d'affaires et les citoyens.
- Les plans attribuent des responsabilités pour les diverses mesures de dépollution. Les responsables sont tenus de respecter un calendrier et un budget qui font partie intégrante du plan.
- Les plans de dépollution, ainsi que les engagements et les calendriers, doivent être arrêtés d'ici 1993 dans le cas des 17 régions problèmes de l'Ontario. Le nettoyage coûtera des centaines de millions de dollars. Il importe que tous et toutes puissent participer aux décisions.
- Les plans sont présentés à la CMI, qui contrôle leur évolution et leur mise en oeuvre. ■

# LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

## LE PLAN D'ACTION POUR LES GRANDS LACS

Agriculture Canada  
Environnement Canada  
Pêches et Océans Canada  
Santé et Bien-Être social Canada  
Travaux publics Canada  
Transports Canada

DANS LE CADRE DE LA DÉPOLLUTION DES Grands Lacs et du Saint-Laurent, le gouvernement fédéral assure le leadership et la coordination des mesures prises par l'État ainsi que par les entreprises et les citoyens du Canada. Ce rôle comporte aussi la concertation avec les États-Unis. Il incombe au gouvernement du Canada de financer l'assainissement des terres fédérales, et de réaliser et de financer la plupart des recherches nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de dépollution.

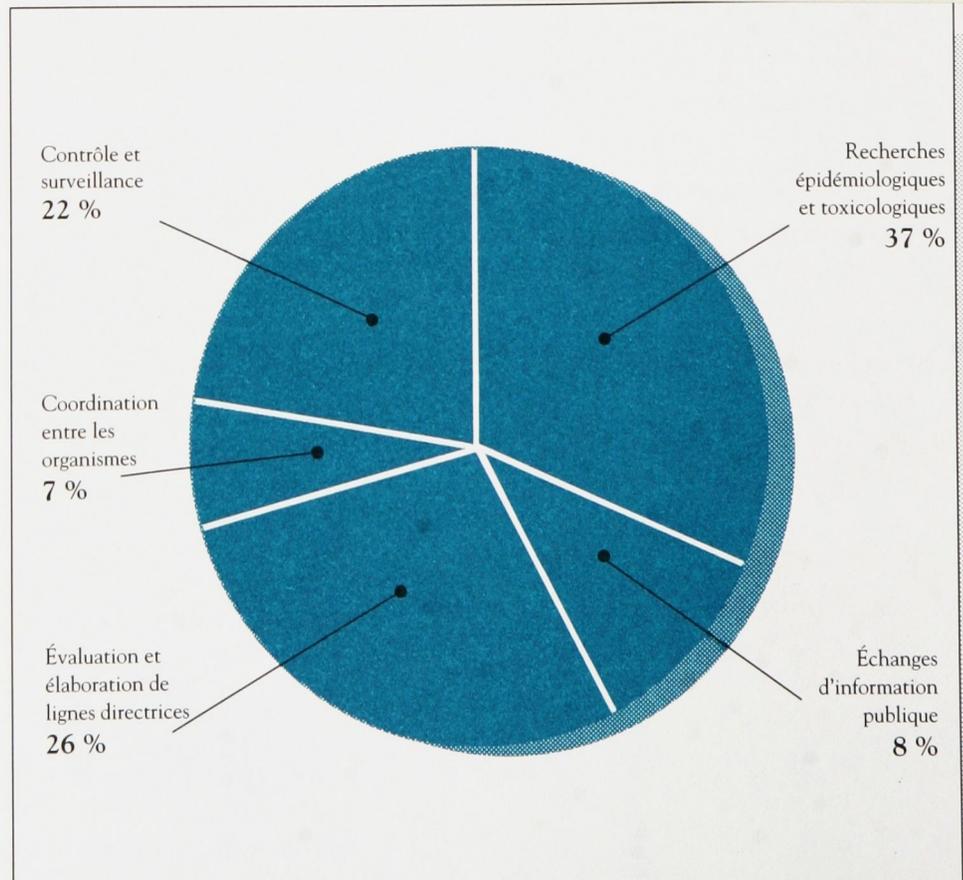
Six ministères fédéraux se partagent la protection des Grands Lacs : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et Bien-Être social Canada, Transports Canada

(Garde côtière canadienne), Agriculture Canada et Travaux publics Canada (dragage).

Ces ministères sont chargés notamment d'effectuer des recherches fondamentales sur l'écosystème, de repérer les polluants et les personnes menacées par la pollution, d'adopter et de faire respecter des lois et des règlements en matière de lutte contre la pollution, de restaurer et de protéger les habitats de la faune, de réglementer les pesticides, de collaborer avec les producteurs agricoles en vue de réduire la pollution et d'inspecter les navires afin de prévenir les déversements.

## Ressources fédérales – Plan d'action pour les Grands Lacs

### Le Programme d'étude des effets sur la santé



## LE PLAN D'ACTION POUR LES GRANDS LACS

En 1989, le gouvernement fédéral annonçait son intention de consacrer un autre 125 millions de dollars sur cinq ans à la réalisation du Plan d'action pour les Grands Lacs. Cet argent aidera à assainir les lacs et à préserver la qualité de l'eau, ainsi qu'à prévenir toute pollution future des lacs. Voici quelques-uns des éléments du plan :

- **55 millions de dollars pour le Fonds d'assainissement des Grands Lacs**

Constitué en 1990, ce fonds finance l'élimination des sources de pollution relevant du gouvernement fédéral dans les 17 secteurs préoccupants situés au Canada. Les mesures adoptées visent entre autres à régler le problème des sédiments contaminés dans les ports fédéraux; à éliminer les déchets entreposés de longue date sur les terres de compétence fédérale; et à évaluer de nouvelles techniques de nettoyage, de concert avec d'autres ministères et le secteur privé. Les projets, sous la direction du Bureau régional des Grands Lacs d'Environnement Canada, seront financés de la fin de 1990 jusqu'à 1995. Environnement Canada est le premier organisme à constituer un fonds particulier pour la mise en oeuvre de mesures correctrices dans les secteurs préoccupants.

- **50 millions de dollars pour le Programme de préservation des Grands Lacs**

Ce programme réunit les compétences scientifiques et techniques des ministères fédéraux de l'Environnement, des Pêches et Océans, de l'Agriculture, des Transports et des Travaux publics pour lutter contre la pollution des Grands

Lacs. On effectuera, entre autres, des recherches sur le comportement des contaminants mêlés aux sédiments et sur leurs conséquences pour la vie végétale et marine. Les connaissances procurées par ces recherches sont essentielles à l'adoption de mesures pour éliminer les sédiments contaminés qui polluent de nombreux ports industrialisés des Grands Lacs.

En raison de l'immense superficie des lacs, les dépôts atmosphériques de produits chimiques toxiques demeurent un problème. Les spécialistes canadiens et américains des émissions atmosphériques, de la chimie de l'atmosphère et de la mesure des dépôts secs et humides de produits toxiques s'attachent à constituer et à mettre en service un réseau intégré de surveillance des Grands Lacs. Ce réseau permettra de mesurer les quantités de produits toxiques qui tombent directement dans les lacs.

Les experts cherchent aussi à améliorer l'aptitude à prévenir les déversements occasionnés par des accidents de navigation ainsi qu'à y réagir lorsqu'ils surviennent, pour protéger non seulement la vie humaine mais aussi la faune et son habitat.

Le Programme de préservation donne plus d'ampleur aux activités scientifiques fondamentales qui sous-tendent la gestion de la qualité de l'eau destinée à protéger les Grands Lacs, dont le Fonds pour la recherche universitaire sur les Grands Lacs est un excellent exemple. Ce fonds de quatre millions de dollars par année, créé en vertu d'un accord conclu entre Environnement Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, vise à mettre les compétences des chercheurs universitaires au service de la gestion de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

## UN SURVOL HISTORIQUE

- En 1909, le Traité sur les eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis engage les deux pays à ne pas polluer les eaux limitrophes au détriment du voisin.
- En 1955, la Convention relative aux pêcheries des Grands Lacs donne lieu à la formation de la Commission des pêcheries des Grands Lacs.
- En 1972, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs s'attaque avant tout aux apports de phosphore afin d'empêcher le lac Érié de « mourir » d'eutrophisation.
- En 1978, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs adopte l'approche écosystémique et le principe d'élimination totale des rejets de substances toxiques dans les lacs.
- En 1986, l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau des Grands Lacs coordonne les mesures fédérales et provinciales d'assainissement des Grands Lacs.
- En 1986, l'Accord sur le contrôle des substances toxiques est signé par les huit États limitrophes des Grands Lacs, ainsi que l'Ontario et le Québec.
- En 1987, la Déclaration d'intention relative à la rivière Niagara engage les gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et de l'État de New York à diminuer le rejet de certains effluents toxiques dans la rivière d'au moins 50 %, au plus tard en 1996.
- En 1987, le Protocole concernant l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs prévoit l'élaboration de plans d'action correctrice, et aborde des questions telles que les dépôts de produits chimiques toxiques, les fuites des dépotoirs et le ruissellement de polluants.
- En 1988, le gouvernement fédéral annonce le Plan d'action Saint-Laurent en vue de protéger, de conserver et de restaurer la qualité de l'eau du fleuve.
- En 1989, le gouvernement fédéral annonce le Plan d'action pour les Grands Lacs en vue d'assainir les lacs, d'empêcher toute pollution future, et d'écartier les menaces actuelles et à venir à la santé.

- **20 millions de dollars pour le Programme d'étude des effets sur la santé**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social mène des consultations étendues auprès des collectivités du bassin des Grands Lacs et effectue des recherches pour mieux saisir les effets sur la santé humaine des produits chimiques toxiques présents dans l'écosystème des Grands Lacs. L'objectif est de repérer les populations à risque et de trouver des moyens de les protéger contre la pollution. Les chercheurs évalueront le niveau de produits chimiques chez ces personnes au cours d'une certaine période et tenteront de dépister les problèmes de santé qui pourraient être reliés à la pollution. Ils se pencheront particulièrement sur la santé des personnes qui consomment, en quantité supérieure à la moyenne, du poisson ou d'autres aliments provenant des lacs. Les chercheurs s'intéressent particulièrement à la santé des enfants, qui sont plus vulnérables à de nombreux polluants que les adultes. Les personnes jugées à risque recevront des conseils sur la façon de réduire leur exposition à la pollution.

### **LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

---

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) a conféré au gouvernement fédéral des pouvoirs accrus pour limiter l'utilisation de substances dangereuses tout au long de leur cycle de vie. La loi sert actuellement au contrôle du traitement et du rejet de certaines substances toxiques telles que les BPC, les dioxines et les furanes. Le programme permet d'évaluer la

sécurité de nouveaux produits chimiques avant leur commercialisation. On se penche aussi sur les produits chimiques existants afin de déterminer s'ils menacent l'environnement et s'ils devraient faire l'objet de contrôles plus rigoureux.

### **LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX SUR LES PÂTES ET PAPIER**

---

En 1990, le ministre fédéral de l'Environnement a annoncé la création d'un programme en vertu duquel les usines de pâtes et papier, y compris celles qui bordent les Grands Lacs et le Saint-Laurent, seront tenues de réduire sensiblement leurs effluents polluants. Les nouveaux règlements adoptés en vertu de la LCPE et de la *Loi sur les pêcheries* contrôleront le rejet d'une vaste gamme de substances nocives pour l'environnement et élimineront à toutes fins utiles le rejet de dioxines et de furanes. Les usines ne pourront plus rejeter d'effluents hautement toxiques pour les poissons. Elles devront se conformer aux nouvelles normes au plus tard en 1994.

### **LES PARTENAIRES DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Ce programme quinquennal de 50 millions de dollars, annoncé en juin 1989, finance jusqu'à 50 % d'un projet environnemental (jusqu'à un maximum de 200 000 \$ sur trois ans). Il s'adresse aux groupes qui sollicitent de l'aide pour mettre en oeuvre des projets environnementaux à caractère communautaire. Une partie de l'argent consacré à ce programme national sera versée à des projets touchant les Grands Lacs.

## **LE PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT**

---

Voilà longtemps que le Saint-Laurent est fortement pollué tant par les produits chimiques en provenance des Grands Lacs que par la pollution des villes, des industries et des fermes du Québec.

Ce grand fleuve est aussi la source d'eau potable de 3 millions de personnes; or, il est arrivé que son eau soit polluée par des ordures brutes au point de poser un risque d'infection.

Le fleuve, d'une longueur de 1 200 kilomètres, et ses vases de fond sont fortement pollués par les produits chimiques; on y trouve encore des niveaux élevés de fumier humain et animal. Dans le cadre d'un vaste programme, le Québec entend consacrer 6,2 milliards de dollars à la construction d'installations d'épuration des eaux usées le long du Saint-Laurent et de ses affluents. Il a aussi lancé un programme d'assainissement du Saint-Laurent afin d'assurer le caractère écologique de l'expansion industrielle et commerciale le long du fleuve et d'aider à assainir ses eaux.

En 1988, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent, un programme quinquennal de dépollution industrielle d'une valeur de 110 millions de dollars. L'objectif principal est de réduire de 90 % les rejets liquides toxiques déversés dans le fleuve par les 50 plus grands pollueurs industriels. On vise aussi à protéger 5 000 hectares (50 kilomètres carrés) d'habitats fauniques vitaux, constitués surtout de milieux humides, le long du fleuve.

Une partie de l'argent servira aussi au nettoyage des terres fédérales, à la protection des espèces

menacées, à la mise au point de techniques environnementales, à l'étude des écosystèmes du Saint-Laurent et à la création d'un parc marin national au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent afin de protéger la région et les populations marines, particulièrement le béluga.

Au palier fédéral, la lutte contre la pollution incombe aux ministères de l'Environnement, des Pêches et Océans, et de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Les travaux se font de concert avec le gouvernement du Québec. Dans le cadre du plan d'action, le gouvernement fédéral a créé le Centre Saint-Laurent.

## **LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

---

Des organismes étrangers sont introduits dans les Grands Lacs par l'entremise de l'eau de lest que les navires pompent à l'autre bout du monde et rejettent dans les lacs avant de prendre des marchandises. Afin de prévenir de telles invasions inopportunes, la Garde côtière canadienne a promulgué des lignes directrices facultatives en vertu desquelles on demande aux navires qui s'acheminent vers le Saint-Laurent et les Grands Lacs de changer leurs eaux de lest en mer ou dans le Saint-Laurent. Plus de 1 000 navires au long cours entrent dans les lacs chaque année. De l'avis de certains groupes d'experts, il faudra promulguer des lignes directrices plus rigoureuses pour empêcher les navires de continuer à déverser de l'eau dans les lacs. En 1990, Transports Canada a lancé un programme visant à contrôler l'observation des lignes directrices et à déterminer l'opportunité de modifications.

## **LES AUTRES GOUVERNEMENTS**

---

La plupart des travaux d'assainissement des lacs reviennent à l'Ontario, au Québec, aux États-Unis ainsi qu'aux huit États riverains des Grands Lacs.

Certains travaux sont réalisés en collaboration. Agriculture Canada et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario administrent conjointement le Programme d'amélioration du milieu pédologique et aquatique (PAMPA). Ce programme aide les producteurs agricoles à recourir à des techniques qui permettent de réduire l'érosion des sols dans le bassin du lac Érié. On entend ainsi minimiser l'envasement du lac, protéger les terres agricoles pour les générations à venir et réduire les quantités d'engrais et de pesticides qui ruissellent jusqu'aux lacs.

## **LES CONTRÔLES PROVINCIAUX**

---

Environnement Ontario est en voie d'adopter l'un des programmes de lutte contre la pollution de l'eau les plus rigoureux au Canada. La stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID) prévoit l'élimination quasi totale des substances toxiques rémanentes dans les cours d'eau de la province. La SMID réglementera environ 12 000 industries de la province ainsi que tous les rejets des égouts municipaux. L'Ontario prépare aussi un programme d'assainissement de l'air qui imposera la réduction des substances polluantes de l'air qui retombent actuellement sur nos eaux. Le programme Production alimentaire 2002 de la province vise à aider les

producteurs agricoles à réduire de moitié l'utilisation de pesticides; on limitera ainsi les quantités de pesticides qui ruissellent dans les cours d'eau et les lacs. L'Ontario estime que ce programme épargnera plus de 100 millions de dollars par année aux cultivateurs.

## **LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

---

Le gouvernement fédéral des États-Unis, particulièrement la *Environmental Protection Agency* (EPA), ainsi que les huit gouvernements des États riverains des Grands Lacs ont consacré beaucoup d'argent à la dépollution des Grands Lacs. Le bureau de l'EPA chargé des Grands Lacs a dépensé 11 milliards de dollars depuis 1972, et William Reilly, administrateur de l'EPA, a déclaré que la région des Grands Lacs est une des principales priorités de l'organisme.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États font appel à une série de lois pour repérer les sources de rejets toxiques dans les lacs afin de les minimiser. Tout comme au Canada, ces gouvernements participent à l'élaboration des plans d'action correctrice pour l'assainissement des régions polluées.

## LES RÉACTIONS DE L'INDUSTRIE

Nous n'arriverons jamais à dépolluer nos eaux si l'industrie ne fournit pas de grands efforts. Naguère, la plupart des chefs d'entreprise semblaient insensibles à la nécessité de modifier leurs pratiques séculaires qui consistaient à répandre leurs déchets dans l'eau. Aujourd'hui, les attitudes changent et les dirigeants d'entreprises parlent de réduire énormément ou d'éliminer les polluants.

Depuis 1985, Dow Chemical Canada Inc. a dépensé des millions de dollars pour débrancher ses usines des rivières et éliminer presque complètement ses rejets dans le réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Dow a réduit les quantités de 43 polluants prioritaires rejetés par ses usines de Sarnia dans la rivière St. Clair de 350 kilogrammes par jour

à environ 5 kilogrammes par jour. Ces succès ont été obtenus en trouvant des moyens de prévenir les fuites de produits chimiques vers la rivière.

En mai 1990, Dow a débranché du fleuve Saint-Laurent le cycle chimique de son usine de Varennes, à l'est de Montréal, et recycle maintenant l'eau utilisée dans cette usine. L'entreprise vise à éliminer les rejets de produits chimiques de son usine de Sarnia dans la rivière St. Clair d'ici l'an 2000. ■



*« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »*

– *Notre avenir à tous*, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988.

L'EXPRESSION « DÉVELOPPEMENT DURABLE » s'est généralisée à la suite de la publication en 1987 du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la commission Brundtland. Selon cette commission, le développement durable « est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

L'intention est bonne mais difficile à mettre en pratique parce que, pour atténuer et éliminer nos pires problèmes environnementaux, nous devons d'abord modifier sensiblement notre mode de vie et notre façon de commercer. Dans le cas des Grands Lacs et du Saint-Laurent, cela signifie l'assainissement d'un écosystème gravement atteint par des années d'insouciance et de négligence. Cela signifie la mise au point de moyens d'éliminer le rejet de déchets toxiques.

Il nous faudra déployer bien des efforts pour repérer les populations qui ont été exposées à une trop grande pollution afin de leur en éviter davantage. Le temps est à l'action; il nous faut travailler ensemble pour nous protéger et pour préserver et dépolluer l'environnement.

Il nous faut apprendre à planifier en prévoyant et en prévenant les problèmes plutôt qu'en les traitant et en les réglant après coup. Il nous faut déterminer quel type d'écosystème nous voulons, pour nous et pour nos enfants. Voulons-nous pouvoir nous baigner à peu près n'importe où, manger du poisson et boire de

l'eau sans nous inquiéter de notre santé? Il nous faut déterminer le niveau de propreté que nous voulons pour notre écosystème. Comment voyons-nous l'avenir des autres espèces?

Jusqu'à un certain point, la nature assainira les eaux une fois que nous aurons cessé de les polluer. Si nous arrêtons de polluer, la sédimentation, l'évaporation, l'évacuation et la dilution réduiront, à terme, la gravité des divers points chauds toxiques, enfouiront la pollution au fond des lacs grâce à l'envasement ou chasseront les produits chimiques vers l'océan Atlantique. Mais cela ne surviendra pas du jour au lendemain. Il faut compter jusqu'à 190 ans pour que l'eau traverse le lac Supérieur et 30 ans encore pour qu'elle atteigne l'océan. Ce processus réduira certes les produits chimiques dans les lacs et les rivières, mais les répandra plus loin sur la planète.

Il nous faut comprendre que les installations de traitement des eaux usées ne sont pas en mesure de traiter les produits chimiques toxiques; la plupart des produits que nous évacuons se retrouveront dans les lacs et, à terme, dans nos aliments, notre air et notre eau potable.

Les industries doivent adopter des procédés en circuit fermé, sans rejet de substances toxiques. Nous devons améliorer les pratiques agricoles et l'utilisation des terres afin d'empêcher le ruissellement des pesticides. Il faut améliorer les moyens de fabrication, de manutention et d'entreposage des matières dangereuses qui ne



cessent de s'échapper dans nos eaux.

Chaque citoyen et chaque citoyenne doit comprendre que tout ce qui est jeté aux égouts ou aux ordures polluera tôt ou tard l'environnement. Il nous faut devenir de meilleurs gardiens de l'environnement, et la meilleure façon de le faire est de remplacer les dangereux produits chimiques ménagers par des produits sécuritaires – aux consommateurs d'agir!

Afin d'instaurer une société durable, il nous faudra modifier sensiblement la façon dont nous produisons de l'énergie, utilisons nos autos, produisons nos aliments, traitons le pétrole et les produits chimiques, et gérons nos forêts. Il nous faudra assurer un développement des cités et des villes qui permette de réduire les rejets quotidiens de déchets dans les eaux.

Nous devons enrayer la pollution de l'air au Canada et chercher à conclure des ententes internationales pour stopper la pollution qui nous provient d'autres pays. Selon certains experts de l'environnement et de l'économie, les pays riches comme le Canada devront, dans l'intérêt de tous, subventionner la lutte contre la pollution dans les pays en développement.

Toutes ces mesures et d'autres encore nous aideront à façonner une société durable. Il nous faut participer au débat et aux actions. Nous pouvons obtenir plus de renseignements et faire connaître nos idées grâce aux plans d'action correctrice, au Plan vert du gouvernement fédéral, et aux stratégies de développement durable des tables rondes sur l'environnement et l'économie, aux paliers national et provincial. ■

« Dans les modifications apportées en 1987 à l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les gouvernements des États-Unis et du Canada reconnaissent clairement l'importance de plus en plus grande des questions d'hygiène et leur rapport avec la santé de l'écosystème. Le Conseil estime que les questions abordées dans les modifications de 1987 ont d'importantes conséquences pour la santé des êtres humains et de l'écosystème, et qu'il est de toute évidence nécessaire d'entreprendre une enquête binationale globale, qui ne se limiterait pas au bassin des Grands Lacs, afin de répondre aux questions concernant le rapport entre les écosystèmes toxiques, l'exposition des êtres humains aux produits chimiques toxiques et la santé. »

– Rapport de 1989 du Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs à la Commission mixte internationale.

# RESTAURER ET PROTÉGER : CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR SAUVER L'ÉCOSYSTÈME



À TITRE DE CITOYENS ET DE CITOYENNES DU monde, nous qui vivons en bordure des Grands Lacs et du Saint-Laurent sommes responsables de restaurer et de protéger l'une des plus grandes sources d'eaux douces de la planète. Puisque nous vivons en bordure de ces eaux, il nous incombe de protéger leur qualité, tant pour nous-mêmes que pour nos enfants et les autres espèces. Si nous entendons adopter un mode de vie durable, nous devons choisir des techniques, des procédés et des produits dont les répercussions sur l'environnement seront moindres.

- Nous pouvons réduire notre consommation d'électricité et de combustible à la maison, acheter des automobiles moins énergivores et les utiliser moins souvent, employer moins de produits chimiques toxiques dans la maison et dans le jardin, et acheter moins de produits jetables.
- Les Canadiens et les Canadiennes qui vivent en bordure des Grands Lacs et du Saint-Laurent connaissent désormais le recyclage et utilisent des bacs spécialement conçus à cette fin. Ce n'est là que l'amorce d'un programme de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets. Il est possible d'accélérer le processus en faisant l'inventaire des déchets dans sa maison, en tentant de repérer les produits dangereux et en les éliminant comme il se doit.
- Il est possible de consommer moins d'eau que la moyenne de 300 litres, dont une bonne part est rapidement évacuée; de telles pratiques imposent de lourdes charges aux réseaux d'aqueduc et d'égout.
- Il est possible d'éviter de jeter les produits chimiques aux égouts et de polluer l'eau potable de quelqu'un d'autre. Il est plus économique et plus sécuritaire d'éviter de jeter des huiles, des cheveux et d'autres déchets solides aux égouts que de déverser des produits toxiques dans la



tuyauterie pour la nettoyer.

- On peut réduire ou éliminer le recours aux produits chimiques pour la pelouse et le jardin, que le ruissellement achemine vers les égouts et ensuite vers les lacs. Même les déchets mis en décharge peuvent s'échapper lorsque les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol et diluent les matières dangereuses.
- L'on peut recycler davantage au bureau et à la maison. Par exemple, l'Ontario a comme objectif le recyclage de 50 % des déchets d'ici l'an 2000.
- On peut éviter de déverser de la peinture et des produits chimiques dans les éviers ou de jeter des piles et des produits chimiques aux ordures. Il est préférable de les apporter dans des endroits spécialement prévus à cette fin par les gouvernements municipaux et provinciaux.

Les groupes environnementaux, les gouvernements, les entreprises et les librairies diffusent de plus en plus de livres sur la façon de prévenir les problèmes environnementaux. Environnement Canada a publié *Ce que nous pouvons faire pour l'environnement : des centaines d'idées pratiques*.

Nous pouvons agir personnellement pour aider à restaurer et à protéger notre société. Il est possible de participer aux plans d'action correctrice visant les régions polluées de l'Ontario. On trouvera une liste de ressources à la fin de cette brochure.

Il est possible de faire connaître les mesures que nous prônons pour assainir nos eaux et leur milieu. Écrivez ou téléphonez à vos représentants élus, ou demandez à votre entreprise ou à votre association professionnelle de participer à la lutte contre la pollution et au recyclage. Communiquez avec des groupes environnementaux qui cherchent à protéger les Grands Lacs et le reste de l'environnement. ■



# POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

## **ENVIRONNEMENT CANADA**

---

Environnement Canada diffuse des renseignements sur la recherche et joue un rôle de premier plan dans les négociations sur la dépollution auxquelles participent plusieurs intervenants. Le ministère participe aux plans d'action correctrice et au Fonds d'assainissement des Grands Lacs.

Pour obtenir des renseignements d'Environnement Canada au sujet des questions relatives aux Grands Lacs, communiquer avec :

Bureau régional des Grands Lacs  
Service de conservation  
et de protection  
Environnement Canada,  
région de l'Ontario  
25, avenue St. Clair est, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Téléphone : (416) 973-8632

Direction générale des  
communications  
Environnement Canada,  
région de l'Ontario  
25, avenue St. Clair est, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Téléphone : (416) 973-6467

Les partenaires de l'environnement  
Environnement Canada,  
région de l'Ontario  
25, avenue St. Clair est, 3<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Téléphone : (416) 973-1076

## **LE PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT**

---

Ce programme vise à dépolluer le fleuve Saint-Laurent et à protéger les régions à haute valeur environnementale.

Le Centre Saint-Laurent  
Environnement Canada  
105, rue McGill, bureau 400  
Montréal (Québec)  
H2Y 2E7  
Téléphone : (514) 283-7000

## **LES PLANS D'ACTION CORRECTRICE**

---

Ces plans visent l'assainissement des secteurs pollués préoccupants dans la région des Grands Lacs.

Pour plus de renseignements sur les plans d'action correctrice en général, communiquer avec :

Plans d'action correctrice  
Coordonnateur des  
consultations du public  
Environnement Canada,  
région de l'Ontario  
25, avenue St. Clair est, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Téléphone : (416) 973-9736

Pour plus de renseignements sur les questions relatives à la qualité de l'eau dans un secteur préoccupant donné, communiquer avec le coordonnateur du plan d'action correctrice (PAC) de la région. On accepte les appels à frais virés.

Secteur riverain de Toronto  
Téléphone : (416) 424-3000

Port de Hamilton  
Téléphone : (416) 336-4888

Rivière St. Marys  
Téléphone : 1-800-265-0248

Rivière St. Clair  
Téléphone : 1-800-265-0248

Rivière Détroit  
Téléphone : 1-800-265-0248

Rivière Niagara  
Téléphone : (416) 521-7720

Fleuve Saint-Laurent  
Téléphone : (416) 973-9736

Havre Peninsula  
Téléphone : (807) 475-1315

Baie Jackfish  
Téléphone : (807) 475-1205

Baie Nipigon  
Téléphone : (807) 475-1205

Baie Thunder  
Téléphone : (807) 475-1205

Port de Collingwood  
Téléphone : (416) 323-4956  
Bras Severn  
Téléphone : (416) 323-4956  
Havre Spanish  
Téléphone : (705) 675-4501  
Havre Wheatley  
Téléphone : (519) 661-2200  
Baie de Quinte  
Téléphone : (613) 549-4000  
Port Hope  
Téléphone : (416) 973-1060

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA**

Le ministère de la Santé est chargé de signaler aux Canadiens et aux Canadiennes les risques posés par la pollution, et de promouvoir le concept de collectivité en santé. Il contrôle la sécurité des aliments, émet des avis et collabore avec la province à l'élaboration de lignes directrices sur l'eau potable. Pour obtenir des renseignements sur les questions d'ordre général en matière de santé et d'environnement, communiquer avec :

Centre de distribution des publications  
Santé et Bien-être social Canada  
Bureau 512, Immeuble Brooke Claxton  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9  
Téléphone : (613) 952-9191

Pour obtenir des renseignements sur le Programme d'étude des effets sur la santé du Plan d'action pour les Grands Lacs, communiquer avec la :

Direction générale de la  
protection de la santé  
Santé et Bien-être social Canada  
Direction de l'hygiène du milieu  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0L2  
Téléphone : (613) 957-1876

### **PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

Le ministère des Pêches est chargé de protéger les poissons contre la pollution; cette mission a un lien direct avec la qualité de l'eau.

Pêches et Océans Canada  
Direction générale des communications  
200, rue Kent ouest, succursale 1478  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E6  
Téléphone : (613) 993-0999

### **LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

La Garde côtière est chargée de la sécurité des navires commerciaux; elle participe aussi à la prévention et au nettoyage des déversements.

Garde côtière canadienne  
Transports Canada  
Administration centrale de  
la région du Centre  
1, rue Yonge, 20<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5E 1E5  
Téléphone : (416) 973-2162

### **AGRICULTURE CANADA**

Agriculture Canada est chargé de réglementer les pesticides et de participer à la protection des eaux grâce à la conservation des sols. Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Agriculture Canada  
Immeuble Sir John Carling  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0C5  
Téléphone : (613) 995-5222

## **TRAVAUX PUBLICS CANADA**

---

Ce ministère est chargé de dépolluer les terres fédérales. Cela comprend le recours à des techniques de dragage sécuritaires pour l'enlèvement des sédiments contaminés.

Travaux publics Canada  
Place du Portage, Phase IV  
140, promenade du Portage  
Ottawa (Ontario) K1A 0M3  
Téléphone : (613) 997-7525

## **LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO**

---

Chaque année, le gouvernement de l'Ontario publie le *Guide pour la consommation du poisson gibier de l'Ontario*, une liste complète des contaminants dans les poissons gibiers. On y énumère les niveaux de mercure et de produits chimiques dangereux trouvés dans les poissons provenant de centaines de lacs et rivières de la province, notamment les Grands Lacs. Ce guide gratuit indique quels poissons devraient être consommés en quantité limitée et quels poissons il faut éviter. Il est disponible aux endroits suivants :

Publications Ontario  
880, rue Bay  
Toronto (Ontario)  
M7A 1N8

Centre d'information  
Ministère de l'Environnement  
de l'Ontario  
135, avenue St. Clair ouest  
Toronto (Ontario)  
M4V 1P5  
Téléphone : (416) 323-4321

Centre d'information  
Ministère des Richesses  
naturelles de l'Ontario  
Bureau 1640, Immeuble Whitney  
Toronto (Ontario)  
M7A 1W3  
Téléphone : (416) 965-2000

On peut aussi se procurer ce livret dans la plupart des points de vente de la Régie des alcools de l'Ontario, aux points de vente de bière et chez certains vendeurs de permis de pêche.

## **LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE**

---

La Commission mixte internationale est un organisme binational chargé de surveiller les eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis, et particulièrement les Grands Lacs.

On peut obtenir des renseignements et des rapports sur les Grands Lacs en s'adressant à :

La Commission mixte internationale  
Bureau régional des Grands Lacs  
100, avenue Ouellette, 8<sup>e</sup> étage  
Windsor (Ontario)  
N9A 6T3  
Téléphone : (519) 256-7821

## **DES TABLES RONDES SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE**

---

Le premier ministre du Canada et les premiers ministres de la plupart des provinces ont constitué des tables rondes pour favoriser la recherche d'un consensus sur la façon de concilier la santé de l'environnement et celle de l'économie.

Les trois tables rondes qui s'intéressent au bassin des Grands Lacs sont les suivantes :

Table ronde nationale sur  
l'environnement et l'économie  
1, rue Nicholas, bureau 520  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7  
Téléphone : (613) 992-7189

Table ronde sur l'environnement  
et l'économie de l'Ontario  
790, rue Bay,  
bureau 1003  
Toronto (Ontario)  
M7A 1Y7  
Téléphone : (416) 327-2032

Table ronde québécoise sur  
l'environnement et l'économie  
Ministère de l'Environnement  
2360, chemin Sainte-Foy, 1<sup>er</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4H2  
Téléphone : (418) 646-6590

## **LES GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX**

---

Un nombre croissant de municipalités se sont dotées de comités de l'environnement et de groupes chargés de questions allant de la planification des dépotoirs au recyclage. Communiquer avec l'administration municipale, notamment avec les élus et les services chargés des travaux publics, de la gestion des déchets et des aqueducs ainsi que de la santé pour obtenir des renseignements sur les mesures de protection des ressources aquatiques locales.

## **LES ÉTATS-UNIS**

---

Puisque la pollution traverse souvent les frontières, les mesures prises aux États-Unis ont souvent des répercussions au Canada.

Great Lakes Fishery Commission  
1451 Green Road  
Ann Arbor, Michigan 48105 U.S.A.  
Téléphone : (313) 662-3209

Pour obtenir des renseignements au sujet des mesures fédérales américaines de lutte contre la pollution, communiquer avec :

Environmental Protection Agency  
Region V  
230 South Dearborn Street  
Chicago, Illinois 60604 U.S.A.

Environmental Protection Agency  
Region II  
26 Federal Plaza, Room 900  
New York, N.Y. 10278 U.S.A.

## **LES GROUPES DE CITOYENS**

---

Les groupes non gouvernementaux ont souvent averti le public de la gravité des problèmes environnementaux et ont collaboré avec les gouvernements et certaines entreprises pour y remédier. Ils constituent une précieuse source de renseignements sur les Grands Lacs et d'autres questions environnementales.

Voici certains des groupes qui s'intéressent aux Grands Lacs et au Saint-Laurent :

Great Lakes United (binational)  
State University College  
Cassetty Hall  
1300 Elmwood Avenue  
Buffalo, N.Y. 14222 U.S.A.  
Téléphone : (716) 886-0142

Pollution Probe Foundation  
12, avenue Madison  
Toronto (Ontario)  
M5R 2S1  
Téléphone : (416) 926-1907

L'Association canadienne du  
droit de l'environnement  
517, rue College, bureau 401  
Toronto (Ontario)  
M6G 4A2  
Téléphone : (416) 960-2284

Conservation Council of Ontario  
489, rue College, bureau 506  
Toronto (Ontario)  
M6G 1A5  
Téléphone : (416) 969-9637

Greenpeace, Bureau  
régional de Toronto  
578, rue Bloor ouest  
Toronto (Ontario)  
M6G 1K1  
Téléphone : (416) 538-6470

Great Lakes Tomorrow  
720, rue Bathurst, bureau 403  
Toronto (Ontario)  
M5S 2R4  
Téléphone : (416) 536-9161

The Centre for the Great Lakes  
(bureau de Toronto)  
3201/2, rue Bloor ouest, bureau 301  
Toronto (Ontario) M5S 1W5  
Téléphone : (416) 921-7662

Société pour vaincre la pollution  
C.P. 65, succursale Place d'Armes  
Montréal (Québec) H2Y 2T1  
Téléphone : (514) 844-5477 ■

## **POUR EN SAVOIR DAVANTAGE**

---

Ashworth, William. *The Late Great Lakes*, New York, Alfred A. Knopf, 1986.

Brown, Lester, et al. *L'état de la planète* (publié annuellement depuis 1984), Paris, Économica.

Colborn, Theodora, et al. *Great Lakes, Great Legacy?*, Washington, The Conservation Foundation, et Ottawa, l'Institut de recherches politiques, 1990.

Commission mixte internationale. *Cinquième rapport sur la qualité de l'eau des Grands Lacs*, parties I et II, Ottawa, Commission mixte internationale, 1990.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. *Notre avenir à tous* (rapport Brundtland), Montréal, Éditions du fleuve, 1988.

Conseil des sciences du Canada. *De l'eau pour demain : Pour une utilisation durable de l'eau au 21<sup>e</sup> siècle*, Rapport 40, Ottawa, 1988.

Environnement Canada. *Ce que nous pouvons faire pour l'environnement : des centaines d'idées pratiques*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1990.

Keating, Micheal. *To the Last Drop*, Toronto, Macmillan of Canada, 1986.

Keating, Micheal. *Vers notre avenir à tous*, Ottawa, Environnement Canada, 1989.

Myers, Norman, éditeur. *Gaia, An Atlas of Planetary Management*, Garden City, N.J., Anchor/Doubleday, 1984.

Pearse, Peter H., MacLaren, James W., et Bertrand, Françoise. *Vers un renouveau, Rapport définitif, Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux*, Ottawa, Environnement Canada, 1985. ■

Pour obtenir d'autres exemplaires de cette publication, veuillez vous adresser à :

Environnement Canada  
Direction générale des communications  
Région de l'Ontario  
25, avenue St. Clair est, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Téléphone : (416) 973-6467

Also available in English.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990  
Cat. No. En 40-394/1990F  
ISBN 0-662-96368-7

Canada



Imprimé sur du papier recyclé.